



Castillon-la-Bataille

Mairie

Conseil Municipal de Castillon-la-Bataille

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le vingt octobre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Fernand ESCALIER, Jean-François LAMOTHE, Hicham TARZA, Patrick TRACHET, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Pierre MEUNIER, Gérard FERAUDET, Jean-Luc BELLEINGUER. Mmes Josiane ROCHE, Florence JOST, Christine JOUANNO, Josette DANIEL, Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Nicole CAMPANER, Patricia COURANJOU.

Etaient absents excusés : M. Philippe BRIMALDI donne procuration à Mme Florence JOST, Mme Sylvie LAFAGE donne procuration à Mme Josiane ROCHE, Mme Sophie SEIGUE donne procuration à M. Jacques BREILLAT, M. Jean-Pierre DORIAN donne procuration à Mme Christine JOUANNO, Mme Séverine DECROCK donne procuration à Mme Valérie LEVERNIER.

Le scrutin a eu lieu, Mme Josette DANIEL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

La séance est ouverte à 19h30

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

M le Maire propose de valider le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2021. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Présentation du projet TZCLD

Suite à l'envoi du dossier de candidature pour l'habilitation dans le cadre de la seconde loi d'expérimentation

M le Maire présente le projet « Territoire Zéro Chômeur de longue durée » (TZCLD) et présente M Didier DUBREUILH, Président de l'association Casti'lab, M Valentin LOEVENBRUCK, Directeur de l'association Casti'lab présent en visioconférence, Mme Audrey VENDRAME, Cheffe de projet de l'association Casti'lab, M Pierre PAYZAN, Directeur adjoint de Pôle emploi Libourne, Mme Odile PATRY, responsable de Pôle Emploi à l'antenne de Saint Magne de Castillon, Mme Florence PERUSIN, Personne Privée Durablement d'Emploi (PPDE) et membre du Conseil d'Administration de Casti'lab, et Mme Chrystelle BOSSION, PPDE et membre du Comité Local pour l'Emploi (CLE).

Mairie de Castillon-la-Bataille

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille * téléphone 05 57 40 00 06 * fax 05 57 40 33 06 * mairie@castillonlabataille.fr

M le Maire rappelle que le premier dossier de candidature de Castillon la Bataille à la démarche TZCLD remonte à 2016 et que la ville avait été classée 12eme sur 43 candidats. Il signale qu'un nouveau dossier de candidature a été déposé lundi 18 octobre 2021 et qu'il s'agit du premier territoire de Gironde et du deuxième territoire de Nouvelle Aquitaine à déposer le dossier.

M le Maire rappelle que TZCLD poursuit l'objectif de proposer un emploi à toutes les PPDE volontaires adapté à leurs savoir-faire. Il indique qu'il s'agit de créer une Entreprise à But d'Emploi (EBE) et des emplois en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) au salaire minimum (SMIC) à temps choisis. Il précise que le coût de la privation d'emploi s'élève à 19.000€ par personne concernée et par an soit environ 75% du SMIC et signale qu'il s'agit de réactiver les dépenses passives en dépenses actives.

M le Maire signale que des activités supplémentaires qui répondent à un besoin non satisfait du territoire seront créées et que celles-ci seront non concurrentes de l'économie locale car peu solvables pour un entrepreneur classique.

M le Maire propose le visionnage d'une vidéo explicative intitulée « Présentation du projet Territoires zéro chômeur de longue durée »

M le Maire donne la parole à Mme Audrey VENDRAME qui présente l'historique de la candidature présentée par le territoire de Castillon la Bataille. Mmes Florence PERUSIN et Chrystelle BOSSION présentent leurs témoignages.

Mme Audrey VENDRAME indique qu'une EBE est prête à ouvrir à Castillon la Bataille. Elle présente la gouvernance du projet et le rôle du CLE. Les représentants de Pôle Emploi précisent les contours de la gouvernance du projet.

M Didier DUBREUILH présente l'association « Casti'Lab », la gouvernance de l'EBE et son Directeur, M Valentin LOEVENBRUCK.

M Valentin LOEVENBRUCK se présente et présente l'organigramme de l'EBE. Il précise les budgets de l'EBE et du CLE.

M le Maire remercie les intervenants pour leurs participations et leur implication dans ce projet. Il précise qu'il attend une habilitation à la fin de l'année 2021, et que l'EBE va ouvrir au cours du premier trimestre 2022.

Décisions

N°D21-10-19 Tarifs du restaurant scolaire.

M le Maire indique qu'il convient de réajuster les tarifs du restaurant scolaire car plus de produits alimentaires labellisés et issus de l'agriculture biologique sont utilisés pour confectionner les repas.

M le Maire indique que suite à une proposition émise en Conseil d'Ecole, il sera étudié la possibilité de mettre en place une tarification sociale établie sur le quotient familial des familles.

N°D21-10-20 Avenant n°2 à l'accord cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de voirie 2020-2021

M le Maire indique qu'il convient d'inclure de nouveaux prix unitaires dans le marché pour permettre de réaliser des travaux de voirie.

N°D21-10-21 Demande de subvention au titre du fonds départemental d'aide à l'équipement communal pour le financement de travaux divers (FDAEC)

M le Maire précise que le montant de la subvention obtenue au titre du FDAEC est supérieure à la prévision du Budget Primitif et s'établit à 48.550€.

Délibérations

N°L21-10/01-51/AG Choix du mode de gestion du camping et des gites municipaux / prolongation de la délégation de service public

M le Maire rappelle que le camping et les gites municipaux sont gérés par la société « Canoë Castillonnais » à travers une Délégation de Service Public et il observe que ce mode de gestion donne toute satisfaction. Il souligne que le contrat actuel se termine le 31 décembre 2021.

M le Maire signale que la commune a entamé une réflexion dans le cadre de la démarche de renouvellement urbain pour mettre en place un plan pluriannuel d'investissements. Il relève que la crise du Covid-19 a largement modifié le contexte économique du secteur de l'hôtellerie et que cette crise n'a pas permis à la ville d'achever sa réflexion. Il souhaite donc disposer d'une année supplémentaire.

M le Maire propose au Conseil Municipal de prolonger la Délégation de Service Public pour une durée de un an. Il indique que ce délai permettra de définir de nouveaux objectifs de qualité pour la gestion du camping et de réfléchir à de futurs aménagements. Il précise qu'il souhaite faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour soutenir cette réflexion.

Mme Patricia COURANJOU demande si cette réflexion menée sur la qualité du service démontre un problème de qualité de service. M le Maire précise que la ville a rénové cinq gites et les sanitaires, et qu'il convient de réfléchir à un nouveau plan d'investissement.

Mme Patricia COURANJOU propose qu'un questionnaire sur les besoins touristiques soit dressé afin de mieux connaître les attentes et suggère que cette étude soit réalisée avec l'Office du Tourisme. M le Maire signale qu'il s'agit là justement des missions d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et indique que les élus d'opposition seront appelés à faire des propositions en temps utiles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et une voix contre (M Jean Claude DUCOUSSO):

-Décide de prolonger d'un an, jusqu'au 31 décembre 2022, le contrat de concession conclu avec l'entreprise « Canoë Castillonnais », dans des conditions identiques,

-Autorise M le Maire à signer tous documents concernant la prolongation de ce contrat de concession.

N°L21-10/02-52/URB Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service d'application du droit des sols du Pôle Territorial du Grand Libournais

M le Maire rappelle que l'instruction du droit des sols est devenue payante car les communes de la Communauté de Communes de Castillon Pujols (CdC) ont décidé à l'époque de confier cette

instruction au Pôle Territorial du Libournais plutôt que de faire réaliser ces prestations par les services de la CdC.

M le Maire indique que la nouvelle tarification s'établit pour chaque type d'acte aux montants suivants :

Certificat d'Urbanisme de type a (CUa)	30€
Certificat d'Urbanisme de type b (CUB)	90€
Déclaration Préalable (DP)	90€
Permis de Construire (PC)	150€
Permis de Démolir (PD)	150€
Permis d'Aménager (PA)	300€

M Jean Luc BELLEINGUER demande si le calcul des tarifs représente la totalité des charges de personnel ou si une aide de l'Etat vient compenser ces charges.

M le Maire précise qu'il s'agit d'un tarif moyen et qu'il n'existe pas de compensation versée par l'Etat. Il signale que pour le moment, le service présente un excédent mais que l'activité du service va nécessiter une ou deux embauches supplémentaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service d'Application du Droit des Sols du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais ainsi que les conditions générales d'utilisation relatives à l'utilisation du guichet unique mis à disposition des usagers et des professionnels.

N°L21-10/03-53/FI Subvention à l'association Casti Lab

M le Maire signale que l'association « CASTI LAB » qui préfigure l'entreprise à but d'emploi dans le cadre de la démarche « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » a saisi la commune d'une demande de subvention d'un montant de 15.000€ pour le financement du recrutement du directeur de la future entreprise à but d'emploi à compter du 1^{er} octobre 2021.

M Jean Luc BELLEINGUER relève que le recrutement d'un directeur est nécessaire pour obtenir l'habilitation du territoire à TZCLD. Il espère une mise en place de la structure avant la fin de l'année 2021.

M le Maire souligne que le temps de l'action est venu. Il explique que le territoire de Castillon la Bataille n'est pas en retard puisqu'il est le premier de Gironde et le deuxième de Nouvelle Aquitaine à déposer une candidature. Il précise que les délais de publication des décrets d'application des lois expliquent une grande partie des délais globaux de mise en place de l'opération.

Mme Patricia COURANJOU demande que le diaporama présenté en début de séance lui soit communiqué. M le Maire indique que le diaporama et l'ensemble des supports présentés en début de séance lui seront communiqués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue une subvention d'un montant de 15.000 € à l'association « Casti Lab ».

Questions diverses

Mme Josette DANIEL signale que certaines sépultures du cimetière de Capitourlan situées en champ commun vont faire l'objet d'une opération de reprise. Elle précise qu'un affichage a été réalisé à l'Hôtel de Ville, à l'entrée du cimetière de Gaillardet et à l'entrée du cimetière de Capitourlan ; et qu'un affichage a également été réalisé sur chaque sépulture faisant l'objet d'une opération de reprise.

Mme Josette DANIEL précise que la ville n'a aucune obligation d'affichage puisque les opérations de reprise se situent dans un champ commun, mais qu'il a été choisi d'offrir une communication complète par respect pour les familles qui pourraient avoir un lien avec les sépultures concernées. Elle indique que les opérations de reprises seront effectives dans le courant de l'année 2022.

Fin de la séance à 20h47